



Sous-Préfecture du Marin
Contrôle de légalité
REÇU LE
03 JUIN 2020

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique

ARRIVÉE LE
03 JUIN 2020
SOUS-PRÉFECTURE
MARIN

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 23 MAI 2020**

L'an deux mille vingt et le samedi 23 mai à dix heures vingt trois minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au réfectoire de l'école Ilet Sixtain, après convocation légale.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL

Mmes : Marthe ROUVEL, Nadia ACCUS-ADAIN, Myriam PINVILLE, Carole BOULET, Valérie HIERSO, Stévine CELESTIN RAVIN, Nathalia GUILLOIS, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Marielle BOCALY, Virginie FILHASTRE, Bénédicte BARDOUX, Nathalie HABRAN, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Serge PAIN, Clément JEAN-ALPHONSE, Albert-André PINVILLE, Antonio JAIR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Philibert BRISTOL, Cédric LASSEGUES, David JEAN-BARTISTE-EDOUARD, Serge SAINTE-ROSE, Adrien ALTIUS.

Membres absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents : Néant.

A noter la présence d'un public, composé d'une vingtaine de personnes, retenu à l'extérieur de la salle.

ORDRE DU JOUR :

- 1) ELECTION DU MAIRE**
- 2) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS**
- 3) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**
- 4) DISTRIBUTION DE LA CHARTE AUX CONSEILLERS ET FOURNITURE DES TEXTES SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire, M. Arnaud RENE-CORAIL, remercie les élus d'être venus. Il exprime son plaisir de les recevoir pour cette élection du maire et de ses adjoints, dans le cadre de la mise en place du conseil municipal du 15 mars 2020, effectif depuis le lundi 18 mai 2020 à zéro heure.

Cela va malheureusement se passer dans le respect des règles de distanciation physique liées au covid 19.

Le choix de tables de 2 m permet de recevoir l'administration et les élus en respectant la règle de distanciation physique dans toute la salle.

La loi prévoyait que ce conseil municipal se déroule entre le 23 et le 28 mai 2020, par visioconférence ou en mode présentiel.

Le double choix du samedi 23 mai et du mode présentiel a été retenu pour permettre à tout un chacun de se connaître, et permettre aussi d'être libre dimanche.

Comme le prévoit aussi la loi, après avoir constaté que le quorum est atteint, il déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Il appelle le plus âgé des élus, Monsieur Fred PONCHÂTEAU, ainsi que la plus jeune d'entre eux, Mademoiselle Bénédicte BARDOUX, qui assureront respectivement la présidence de la séance jusqu'à l'élection du maire, et le secrétariat de la séance.

Il rappelle que la secrétaire de séance sera la seule personne à pouvoir ouvrir les enveloppes, lire et mettre les bulletins sur la table. Monsieur PONCHÂTEAU désignera un membre assesseur qui l'assistera dans cette tache.

A 10h29min, il cède la parole à Monsieur PONCHÂTEAU qui lance la procédure de l'élection du maire.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur PONCHATEAU remercie les élus d'être venus, contrôle le nombre

d'élus sur la liste et s'apprête à faire l'appel.

Monsieur serge SAINTE-ROSE intervient pour faire observer que l'on n'est pas à huis clos alors qu'il a été convoqué pour une séance du conseil municipal à huis clos. Il exprime donc sa surprise de voir du public alors que son équipe n'a invité personne à assister à ce conseil municipal.

Monsieur Arnaud RENE-CORAIL revient pour expliquer que la convocation a été faite dès la sortie du texte du gouvernement, et que les textes ont changé entre temps. L'élection du maire et des adjoints continue donc.

Monsieur PONCHATEAU reprend la parole et procède à l'appel des conseillers.

Il note qu'il n'y a aucune absence et passe à l'élection du maire qui se tiendra en scrutin secret à la majorité absolue.

Il demande aux candidats au poste de maire de se faire connaître.

Madame Stévine CELESTIN RAVIN propose la candidature de Monsieur Arnaud RENE-CORAIL qui accepte.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur PONCHATEAU déclare Monsieur Arnaud RENE-CORAIL candidat unique au poste de maire.

Les enveloppes et bulletins de vote sont ensuite distribués aux élus par les agents administratifs (Mesdames Roberte LOUIS-MICHEL, Jacqueline ALLARD-SAINT-ALBIN et Eliane SERALINE).

Monsieur PONCHATEAU demande la présence d'un élu assesseur pour la gestion de l'urne. Monsieur David JEAN-BAPTISTE EDOUARD se porte volontaire.

Il appelle ensuite les élus, par ordre de la liste des conseillers, à venir voter munis si possible de leurs propres stylos.

Le vote commence à 10h42 et se termine à 10h57.

Monsieur PONCHATEAU demande la présence d'un autre élu pour le décompte des voix. Madame Myriam PINVILLE se propose.

Mademoiselle BARDOUX Bénédicte compte le nombre d'enveloppes, trouve les 29 et procède au décompte des voix.

Les résultats sont les suivants :

- 24 voix pour Monsieur Arnaud RENE-CORAIL
- 1 bulletin blanc
- 4 bulletins nuls au nom de Monsieur SAINTE-ROSE qui ne s'était pas porté candidat.

A 11h08, Monsieur PONCHÂTEAU déclare Monsieur Arnaud RENE-CORAIL Maire de la ville de Trois-Îlets et lui laisse la parole sous les applaudissements du public.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, Monsieur Arnaud RENE-CORAIL remercie l'ensemble des élus qui ont porté leur suffrage à son nom. Il poursuit en rappelant que la démocratie permet à chacun de s'exprimer lors d'élections. Fort heureusement notre pays est un pays libre qui permet à chacun de s'exprimer, d'exprimer ses émotions (émotions qui ont quelque peu perturbé Monsieur PONTCHATEAU dans l'exercice de sa mission).

Il informe que son discours clôturera la séance après la prise de parole de ceux qui souhaiteraient s'exprimer.

Suivant la loi, étant donné que Monsieur SAINTE-ROSE n'a pas fait acte de candidature, les bulletins portant son nom sont nuls et doivent être conservés avec les bulletins blancs, en prévention de tout cas de protestation contre le bureau du conseil municipal de Trois-Îlets.

Le Maire demande aux deux assesseurs, à la secrétaire et à Monsieur PONCHÂTEAU de signer les cinq enveloppes contenant les bulletins nuls et blancs. Il invite par la suite la secrétaire à les remettre à l'administration et à détruire les autres bulletins.

Ces formalités effectuées, il propose de passer à la détermination du nombre des adjoints que l'on pourra effectuer à mains levées sans aucun problème, puis au vote de la liste des adjoints.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre maximum d'adjoints est de 30 % de l'effectif total du conseil municipal, soit 30 % X 29 élus, donc huit adjoints étant tenu au chiffre rond sans possibilité de passer au chiffre supérieur.

Le Maire propose qu'il y ait 8 adjoints au sein du conseil municipal de la ville de Trois-Îlets, et demande s'il y a d'autres propositions.

En l'absence d'autres propositions, il passe au vote.

Le nombre de huit adjoints est voté à l'unanimité du conseil municipal.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire informe l'assemblée que sa liste d'adjoints a déjà été déposée auprès de l'administration, et demande s'il y en a d'autres.

En l'absence d'autres listes, seule celle de Monsieur Arnaud RENE-CORAIL est distribuée afin d'être soumise au vote du conseil municipal.

Celle-ci est composée des élus suivants :

Madame Nadia ACCUS-ADAIN
Monsieur Willy HABRAN
Madame Marthe ROUVEL
Monsieur Robert RENE-CORAIL
Madame Myriam PINVILLE
Monsieur Albert André PINVILLE
Madame Carole BOULET
Monsieur Clément JEAN-ALPHONE

La loi prévoit le panachage des listes, mais lui permettait toutefois de mettre un homme tout de suite après lui. Mais il a choisi d'y mettre une femme dans l'esprit du respect du panachage.

Le Maire appelle à tour de rôle les élus à venir voter munis si possible de leurs propres stylos.

À l'issue du vote, Mademoiselle BARDOUX compte 29 enveloppes et procède au dépouillement.

Le Maire rappelle que les listes doivent être sans panachage, ni rature. En cas de rature, il sera mentionné sur le PV du conseil municipal le nom qui aura été rayé sur la liste.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- 7 bulletins blancs
- 22 bulletins en faveur de la liste du maire.

La liste présentée par le maire Arnaud RENE-CORAIL est déclarée élue pour le conseil municipal de Trois-Ilets à 11h42min, sous les applaudissements de la salle.

Les sept bulletins blancs sont conservés. Leurs enveloppes ont été signées par les deux assesseurs, Monsieur PONCHÂTEAU, la secrétaire et le Maire avant d'être remises à l'administration.

Le Maire propose ensuite de passer à la remise des écharpes.

REMISE DES ÉCHARPES

Avant de procéder à la remise des écharpes, le Maire explique la règle du défraiement des adjoints et élus délégués.

Depuis deux ou trois mandatures, le bureau municipal de Trois-Ilets nomme des adjoints délégués élus municipaux auxquels le Maire donne des attributions leur permettant d'exercer pleinement leurs fonctions, cela contre défraient.

Sur ce point, c'est la loi qui fixe les règles : l'indice du maire est établi en fonction de la population, et celui des adjoints à partir du sien. Et si le maire décide d'avoir des élus délégués, leur indemnisation se fera à partir de ses indemnités qui seront donc diminuées.

Le Maire de la ville de Trois-Ilets tient donc à ce que l'assemblée sache qu'il n'est pas venu pour se remplir les poches et remercie énormément les deux élus suivants pour leur dévouement :

- Monsieur Serge PAIN qui a pris seul la décision, après plusieurs discussions, d'être élu délégué durant cette mandature,
- Monsieur Antonio JAIR, Correspondant Défense, pour tout son travail tant dans le domaine de l'insertion que pour ce qu'il a pu faire durant ces quatre dernières années en lieu et place de Monsieur CARBETY qui nous a malheureusement quitté en cours de mandature. Monsieur JAIR sera élu délégué et toujours Correspondant Défense.

Il demande ensuite à Monsieur Florent PATRICE de remettre aux élus non adjoints les boîtes contenant leur écharpe, en respectant la règle de distanciation physique et en manipulant le moins possible celles-ci.

La commune a en effet fait l'acquisition d'écharpes pour tous les élus municipaux. Celles et ceux qui souhaitent se la faire mettre, le peuvent, mais par quelqu'un déjà présent dans la salle, covid oblige.

Monsieur PATRICE en fait de même, par la suite, avec les adjoints.

A l'issue de cette remise d'écharpes, le Maire donne la parole à Monsieur PAIN.

Celui-ci considère que ce qui compte c'est le travail que l'on fait et non la place d'adjoint. Par contre, il a été très exigeant durant la dernière mandature et le sera davantage dans celle-ci.

Il cite l'exemple d'un adjoint qui n'a tenu que deux commissions en six ans, et souhaite que les adjoints assument leur responsabilité totalement. Comme il l'avait fait au cours de la dernière mandature, et il demande que cela soit écrit dans le marbre, il souhaite qu'il y ait des comptes-rendus de leur présence, mais aussi du résultat de leur travail que l'on doit pouvoir évaluer, ne serait-ce qu'une fois par an. Et au cas où l'élu n'assumerait pas son mandat, le Maire doit pouvoir lui enlever la délégation. Ce n'est pas un diplôme que l'on garde jusqu'à la fin de la mandature.

Le Maire remercie Monsieur PAIN et propose de donner aussi la parole à ceux qui le veulent, avant qu'il n'entame son discours de clôture, après lequel aucune autre intervention ne sera possible.

Monsieur Albert André PINVILLE intervient et, à travers les deux citations suivantes, appelle à privilégier le travail d'équipe et à mettre de coté les égos :

- « Je ne sais pas, je me suis trompé, voulez-vous m'aider ? »
- « Lè ou an pil chaj'la pa lou ».

LA CHARTE DE L'ÉLU

La Chartre de l'Elu Local a été adressée par mail aux membres de l'assemblée afin d'éviter toute manipulation de papier. Ceux qui ne l'auraient pas reçue sont invités à se rapprocher du secrétariat de la mairie qui la leur adressera par mail ou à défaut leur remettra un exemplaire papier.

Partant de l'hypothèse que tout le monde a lu cette charte qui reprend un peu ce qui a été dit par Messieurs PAIN et PINVILLE, il propose, avec l'accord de la salle, de ne pas la relire ici.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Serge SAINTE-ROSE.

Celui-ci déclare que les circonstances l'obligent à adresser ses félicitations à Monsieur le Maire. Il ne reviendra pas sur les conditions de cette élection, que tout le monde connaît, avec ce fort taux d'abstention sur toute la France.

Les quatre élus du RDI sont présents depuis 2014 et continueront à l'être, continueront à suivre les dossiers, à donner leur point de vue, à réagir pour que soit respectée cette mention indiquée sur le fronton de la mairie, à savoir la liberté l'égalité et la fraternité de tous sur ce territoire. Il clôture son intervention en remerciant l'assemblée.

Le Maire passe la parole à Monsieur René GALY

Celui-ci félicite d'abord l'équipe « Nouvelle Dynamique » pour cette victoire et salue la participation du RDI à cette élection.

Il invite à passer à autre chose et à commencer à travailler pour la commune. Il faut pousser la commune de Trois-Ilets en avant. Il y a eu des déchirements, des divisions dans les familles, mais la commune de Trois-Ilets est une commune très forte. Elle va se régénérer comme elle l'a toujours fait.

En ce qui le concerne, c'est vrai que cette écharpe lui attribue le grade d'élu de la nation, élu de la république, mais il préfère rester l'élu de la proximité pour travailler pour la commune de Trois-Ilets. Il invite tous ses collègues de la majorité et de la minorité à en faire de même, cela également dans toutes les structures où la commune sera représentée. Il termine en remerciant l'assemblée.

Le Maire demande ensuite si d'autres élus souhaiteraient intervenir.

En l'absence d'autres interventions, arrive le moment pour lui de mettre son écharpe. A cette occasion, il souligne qu'il a préféré garder sa tenue, malgré la chaleur, par respect pour la population iléenne. C'est le symbole de la charge de la fonction, de la perception de la population vis-à-vis de celui qui est le chef de l'édilité.

Il a tenu à demander à ce que ce soit une jeune qui lui mette son écharpe pour ce qu'il estime être la dernière fois, car l'avenir est en effet aux mains de la jeunesse avec laquelle il faut aller de l'avant.

Il désigne pour cela Mademoiselle Natalia GUILLOIS, qui a pris la relève de sa mère, et qui s'exécute sous les applaudissements du public.

A leur tour, Monsieur Albert André PINVILLE se fait remettre la sienne par Madame Laurence LOPEZE qui a participé à cette campagne à leur côté, et Madame Nadia ACCUS-ADAINÉ par Madame Marthe ROUVEL.

DISCOURS DE CLOTURE DU MAIRE

Le Maire entame ensuite son discours de clôture.

En ce début de période postélectorale, il affirme le principe selon lequel il a toujours préservé et laissé la liberté à tout un chacun, dans le respect de ce qui est décrit sur le fronton de la mairie (« liberté égalité fraternité »).

Il considère tous les élus égaux, mais leur demande le respect, l'ouverture à tout, et surtout aujourd'hui de travailler pour l'ensemble de la population.

Durant la campagne électorale, il en a beaucoup entendu et on ne lui a fait aucun cadeau. Il préfère en parler à une autre occasion, mais avertit qu'il ne fera pas de cadeau au cours de ces six prochaines années. Et il demande de garder à l'esprit que tous ceux qui ont parlé durant cette campagne, l'on fait au nom de la tête de liste.

Monsieur SAINTE-ROSE intervient car il considère qu'il s'agit là d'une intervention à charge qui l'obligerait à intervenir.

Il s'ensuit un échange entre eux, que le Maire abrège en lui rappelant qu'il n'avait plus la parole et que les plus de 1000 voix de différence, les 72 % des suffrages ne sont pas dus au covid.

S'agissant de la remarque sur le huis clos faite Monsieur SAINTE-ROSE en préambule, il répond que la convocation a été éditée dès l'apparition du texte du gouvernement sur la période d'installation des conseils municipaux où il était question de huis clos.

Les textes ont changé entretemps. Il n'y a eu aucune propagande de sa part pour faire venir le public. Celui-ci est d'ailleurs constitué en très grande majorité d'agents municipaux, les autres étant des amis, des frères ou des sœurs accompagnant certains élus.

Il poursuit en remerciant les électeurs d'être venus et d'avoir porté le maximum de suffrages à la liste « Nouvelle Dynamique », permettant ainsi son élection le 15 mars 2020, même si covid il y avait. C'est la loi et il respecte la loi et la liberté.

Il remercie aussi toute son équipe de campagne qui a permis cette sixième élection de sa liste, particulièrement cette jeunesse qui a beaucoup travaillé, tout comme certainement une partie du personnel communal.

Il demande de lui permettre de remercier aussi, après 31 ans à la tête de l'édilité, tous ceux et celles qui depuis 1989 lui ont renouvelé leur confiance et ceux qui l'ont accompagné durant toute cette période.

Il a toujours en tête Mesdames et Messieurs Romuld DOMERGE, Marceau BRELEUR, Nelly RISSAC, Guy BERNIAC, Alex ALLARD-SAINT-ALBIN, Elise ANNETTE etc., toutes ces personnes qui ont beaucoup œuvré pour la commune.

Il ne peut non plus oublier Monsieur Jean-Claude CARBETY qui est à l'origine de la seule stèle de dissidents en Martinique mais qui nous a laissé en cours de mandature, ni Monsieur Jean-Yves AUDIBERT qui a mené beaucoup d'actions malgré le peu de temps passé à la tête du CCAS.

Ce sont des gens qui ont pris beaucoup d'initiatives pour l'avancement de la commune de Trois-Ilets et qui l'ont marqué au cours de sa jeunesse, au sein du conseil municipal.

Il n'oublie pas non plus ceux et celles tels que Mesdames GUILLOIS, ARTIGOT etc. qui ont beaucoup travaillé mais décidé de ne plus revenir.

Il informe ensuite l'assemblée que Monsieur JAIR a d'ores et déjà annoncé un dépôt de gerbe pour le 18 juin prochain, et invite l'ensemble des élus à prendre aussi des initiatives.

Dans le cadre du confinement lié au covid 19, un certain nombre d'actions a été mené par l'intermédiaire du CCAS. Il y a eu des élus volontaires, puisque ceux de l'ancienne équipe étaient toujours membres du CCAS, mais on n'a pas vu d'autres. Ce n'est pas le problème d'Arnaud, mais le leur, car ce se sont eux que la population n'aura pas vus. Et dans pareil cas, serait-on membre du CCAS uniquement pour aller en France ?

C'est la réalité, et il n'insulte personne. Il y a la majorité et il y a l'opposition. Libre à ceux qui veulent faire de la majorité et de l'opposition. Le conseil municipal a toujours fonctionné en majorité et en minorité. Mais si on veut pendant ces six ans parler d'opposition il n'y a aucun problème à cela.

Ce résultat important est aussi le fruit d'un travail de 2014 à 2020. Des élus se sont dépensés pour que la commune avance. Le maire n'a pas utilisé l'argent public à la veille des élections pour faire quoi que ce soit. Trois-Ilets a toujours depuis 30 ans investi chaque année 3 à 4 millions d'euros, et en moyenne 12 millions de francs lorsque la monnaie était le franc. Cela a toujours été. Nous l'avons fait et continuons à le faire malgré le covid.

Tout le monde peut contester le Maire dans le choix de ses adjoints, même au sein de sa propre équipe. Cela a toujours été, il n'est pas gêné par cela et n'en veut à personne.

Le travail commence. Il a assumé avec des adjoints et des élus pendant le confinement. Depuis le 18 mai il assume quasiment seul, ce qui est un peu normal, même si le CCAS continue de fonctionner, car d'après la loi il n'y avait plus que le maire jusqu'à ce matin. Il fallait le faire et il l'a fait. C'est son rôle et il le joue pleinement depuis trente années.

Une convocation sera envoyée pour le prochain conseil municipal qui se déroulera jeudi prochain au centre administratif avec pour objet cette fois la mise en place des commissions, dans le respect des règles de distanciation physique entre les 29 élus et l'administration.

Les élus qui n'auront pas reçu cette convocation sont invités à se rapprocher de l'administration. Cela sera affiché mais aucune version papier ne sera envoyée pour les raisons que l'on connaît déjà.

Lors de ce conseil, le Maire donnera délégations aux adjoints. Par conséquent, pour des raisons administratives, rien ne pourra démarrer avant le 1er juin.

A ce propos, pour que les choses soient claires, notamment aux yeux de la population, et éviter que l'administration ne soit prise à partie, il faut préciser qu'il n'y a pas d'indemnisation des adjoints du 18 au 31 mai, pour. C'est la loi.

Les élus qui le veulent, pourront transmettre dès lundi à l'administration leur souhait de participer à telle et/ou telle commission, sachant qu'il n'y aura qu'un élu de la minorité sur huit pour le CCAS et deux élus de la majorité pour la Caisse des Ecoles, ces deux institutions étant créées par l'Etat.

Il fait lecture de la liste des commissions qui a déjà été adressée aux élus. Et il encourage les jeunes, même s'ils ne sont pas rétribués, à venir faire leurs armes avec lui au sein des commissions consacrées aux gros travaux, aux marchés publics et aux entreprises.

Il indique que Madame HIERSO a déjà accepté de suivre les affaires de la Marina.

Nous sommes là pour travailler pour la population. Ce n'est pas le covid qui a empêché qui que ce soit d'être élu qui que ce soit dans quelque ville que ce soit de la France. On ne peut pas dire que ce sont ceux qui ont eu peur du covid qui ne se sont

pas rendus aux urnes.

S'agissant de la Charte, pour répondre à un élu, il rappelle avoir posé la question de savoir s'il fallait la lire. Les élus n'ont pas trouvé nécessaire de le faire dans la mesure où ils l'avaient déjà lue dans via leur messagerie.

Le Maire remercie tous ceux qui ont participé à ce premier conseil municipal, donne rendez-vous au jeudi 29/05/2020 et lève la séance à 12h 27min.

La secrétaire de séance



Bénédicte BARDOUX

Le Maire



Arnaud RENE-CORAIL